

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT INC.	Numéro de permis 1049001	Date d'inspection Le 08 janvier 2020	
Nom de l'établissement Garderie La Découverte Centre de développement de l'enfant		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio était respecté.

- Les matelas pour les aires de repos sont tous neuf et en bonne état.
- Tous les documents des nouveaux employés étaient tous conformes.
- La vérification pour l'affichage des changements de couche est affiché et chaque enfant avait des endroits bien assigné pour chaque bambin.

L'atmosphère dans la garderie était calme pendant l'habillement et les éducatrices étaient respectueuses et écoutait bien les besoins des enfants.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 janvier 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Ginette Rousselle

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 janvier 2020

\_\_\_\_\_  
Date